

DECISION N° D2023-038

Mise à disposition d'un box - garage n°8

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu les articles L.2122-22, et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20/09 en date du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°2020-283 en date du 22 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature dans les domaines Commerce, Artisanat et Dynamique Economique au bénéfice de Madame Christelle DOUIS, 7ème Adjoint au Maire,

Considérant le contrat conclu avec Madame Marie Michèle GAUTRY portant location du box n°8 sis 14, rue du bassin à Courseulles sur Mer,

Concernant le souhait de Madame GAUTRY de poursuivre la location de ce box.

DECIDE

- De mettre à la disposition de Madame GAUTRY, demeurant Résidence les Marines Bâtiment 5 11, promenade François Violard à COURSEULLES SUR MER (14470), le garage communal n°8 d'une superficie d'environ 13 m², situé sur le parking de la rue du bassin à Courseulles Sur Mer (14470) moyennant un loyer trimestriel de deux cent quarante-sept euros et trente-neuf centimes (247.39 €).
- Un contrat de location fixe les conditions d'occupation de ce local. Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée ferme de 6 ans.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 23/06/2023

Signé le 5.97. 2003

Publié le 5. 57 223

Pour le Maire et par délégation, Le Maire Adjoint

Christelle DOULS

Accusé de réception en préfecture 014-211401914-20230705-d2023-038-Al Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023